

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 8 AVRIL 2017 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).



Étaient présents :	Le Maire	
		Luc Trépanier
	Les conseillers	Chantal Raymond
		Stephen Lloyd
		Marc Fredette
		Bruce MacNab
		Tim Kalil
		Jake Chadwick
	Directeur général et	
	secrétaire-trésorier	Steve Deschenes
Absence :		

1. RÉSOLUTION 2017-027 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Tim Kalil et résolu à l'unanimité par les membres présents :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 11 mars 2017

3. Affaires courantes

- 3.1 Annonces
- 3.2 Correspondances
- 3.3 APLÉ
- 3.4 Suivi de la dernière séance
- 3.5 Période de questions (30 minutes)

4. Finances et Administration

- 4.1 Rapport de la direction générale
- 4.2 Comptes à payer
- 4.3 Résolution Nomination d'un maire suppléant
- 4.4 Résolution Tarification pour le stationnement et la décontamination des bateaux pour la saison 2017
- 4.5 Résolution Achat d'ameublement
- 4.6 Résolution Achat d'un système de caméra de surveillance

5. Urbanisme

- 5.1 Résolution Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 Gélinas-Ferrandez
- 5.2 Résolution Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 Macrae-Gibson_Balcer

6. Environnement

- 6.1 Résolution Achat d'un bateau ponton
- 6.2 Résolution Embauche d'une technicienne en environnement

7. Infrastructures

7.1 Résolution – Achat de quais pour la location à la marina

8. M.R.C. et affaires gouvernementales

8.1 Rapport du maire

9. Levée de l'assemblée

<u>ADOPTÉE</u>



2. Adoption des procès-verbaux

2.1 <u>RÉSOLUTION 2017-028 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du</u> 11 mars 2017

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mars 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Aucune annonce n'a été faite.

3.2 Correspondances

La municipalité de Montcalm nous a fait parvenir copie d'une résolution pour demander au Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports, un plan d'action concret pour la réfection du pont du chemin Larose au dessus de la décharge du Lac Charest, qui est inondé à chaque printemps ou crue importante.

3.3 <u>APLÉ</u>

Aucun représentant n'était présent

3.4 Suivi de la dernière séance

L'entente n'est toujours pas signée avec la Régie d'Incendie du Nord-Ouest des Laurentides (RINOL), bien qu'elle ait été finalisée. Nous attendons des nouvelles du directeur de la Régie. Par ailleurs, les pompiers se sont déplacés pour une fausse alerte sur le chemin Duncan, la Régie ayant accepté de couvrir notre territoire durant la négociation de l'entente.

3.5 Période de questions (30 minutes)

Aucune question ne nous fut adressée.

4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la direction générale

Aucun permis ne fut émis et aucune transaction reçu de la M.R.C des Laurentides.

4.2 RÉSOLUTION 2017-029-Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :



Ville de	Barkmere						
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant							
Town	of Barkmere						
Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant							
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication			
No.	Payee	Amount	Date		Explanation		
	-						
EFP-616		\$120,27	2016-03-18	Paie pour la période finissant 2017-03-18	Pay for period ending 2017-03-18		
EFP-617		\$1 877,40	2016-03-18	Paie pour la période finissant 2017-03-18	Pay for period ending 2017-03-18		
EFP-618		\$1 433,11	2016-03-18	Paie pour la période finissant 2017-03-18	Pay for period ending 2017-03-18		
EFP-619		\$1 877,40	2016-04-05	Paie pour la période finissant 2017-04-01	Pay for period ending 2017-04-01		
EFP-620		\$1 433,11	2016-04-05	Paie pour la période finis sant 2017-04-01	Pay for period ending 2017-04-01		
EFP-621		\$72,17	2016-04-05	Paie pour la période finis sant 2017-04-01	Pay for period ending 2017-04-01		
EFP-622	Mastercard	\$130,05	2016-04-05	Dépenses diverses	Miscellaneous expenses		
EFP-623	Bell	\$94,68	2017-04-13	Ligne téléphonique hôtel de ville	Phone lines Town Hall		
PPA	Paiements Globaux Canada SENC	40,24	2017-04-03	Location de base mensuel carte débit	Monthly debit card base location		
		\$7 078,43		Total - Règlement 213	Total - Bylaw 213		
4247	Ville de Sainte-Agathe-des Monts	\$150,00	2017-04-28	Frais annuel 2017	2017 Annual fees		
4248	Gilbert Miller & Fils Ltée	\$847,65	2017-04-08	Chemin Duncan	Duncan Road		
4249	Tremblay Savoie Lapierre	\$327,68	2017-04-08	Consultation légale	Legal consulting		
4250	Prévost Fortin d'Aoust	\$1 153,49	2017-04-17	Consultation légale	Legal consulting		
4251	Richard O'Shaughnessy	\$500,14	2017-04-08	Entreposage bateau	Boat storage		
4252	Médias Transcontinental S.E.N.C.	\$209,26	2017-04-08	Avis public	Public notice		
4253	Ville de Sainte-Agathe-des Monts	\$344,92	2017-04-08	Ouverture dossiers cour municipale	Files opening Municipal Court		
4254	Hydraunav Inc.	\$2 825,84	2017-04-08	Bouées	Buoys		
4255	Groupe Laverdure Construction Inc.	\$71 003,39	2017-04-08	Projet hôtel de ville	Town Hall project		
4256	MRC des Laurentides	\$28 634,21	2017-04-21	Règlements 328-2016 & 326-2016	Bylaws 328-2015 & 326-2015		
4257	Dave Williams Roy			Compte de dépenses	Expenses account		
4258	Steve Deschênes			Compte de dépenses	Expenses account		
4259	Luc Trépanier	\$709,49	2017-04-08	Compte de dépenses	Expenses account		
4260	Alissa Meurs	\$218,36	2017-04-08	Nettoyage Hôtel de ville + compte de dépenses	Town Hall cleaning + expenses account		
	TOTAL	\$114 727,32					

4.3 RÉSOLUTION 2017-030- Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere doit assurer son fonctionnement et sa représentation en cas d'absence de son maire ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-19) permet au Conseil municipal de nommer un conseiller pour agir à titre de maire suppléant pour une période déterminée ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la conseillère Chantal Raymond à titre de maire suppléant de la Ville de Barkmere se termine le 8 avril 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseiller Jake Chadwick soit nommé maire suppléant de la Ville de Barkmere pour la période du 9 avril 2017 au 8 juillet 2017 inclusivement.

ADOPTÉE

4.4 <u>RÉSOLUTION 201-031 – Tarifs de stationnement et de décontamination des bateaux pour la saison 2017</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit fixer ces tarifs par résolution selon le règlement 162 amendé par le règlement 209;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Fredette, secondé par Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les tarifs de décontamination et de stationnement soient dorénavant fixés à :

JOURNALIER	TAUX
Bateau sans moteur (canoë, kayak)	30.00\$
Bateau avec moteur de 25 cv ou	67.00\$
moins, incluant les moteurs électriques	
Bateau avec moteur de 26 cv à	175.00\$
75cv	
Bateau avec moteur de 76 cv à	325.00\$
140cv	
SAISONNIER	
Bateau sans moteur (canoë, kayak)	90.00\$
Bateau avec moteur de 25 cv ou	285.00\$
moins	



Bateau avec moteur de 26 cv à 75cv	710.00\$
Bateau avec moteur de 76 cv à 140cv	1200.00\$
LOCATAIRE (non résident qui loue sur le lac)	
Bateau sans moteur (canoë, kayak)	90.00\$
Bateau avec moteur de 25 cv ou moins	207.00\$
Bateau avec moteur de 26 cv à 75cv	520.00\$
Bateau avec moteur de 76 cv à 140cv	900.00\$
VISITEUR 7 JOURS (parents et amis)	
Bateau sans moteur (canoë, kayak)	30.00\$
Bateau avec moteur de 25 cv ou moins	150.00\$
Bateau avec moteur de 26 cv à 75cv	300.00\$
Bateau avec moteur de 76 cv à 140cv	900.00\$

QUE les résidents permanents d'Arundel, d'Huberdeau et Montcalm bénéficient d'une réduction de 50% sur les tarifs associés au moteur de 25 cv et moins, sur présentation d'une preuve de résidence;

ET

D'ABROGER la résolution 2016-028.

<u>ADOPTÉE</u>

4.5 RÉSOLUTION 2017-032 - Achat d'ameublement

CONSIDÉRANT que l'administration municipale a emménagé dans le nouvel Hôtel de ville et centre communautaire le 31 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que cet édifice doit être équipé de meubles et d'électroménagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruce MacNab, secondé par Chantal Raymond, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'administration municipale procède à l'acquisition de meubles et d'électroménagers afin de pourvoir aux besoins opérationnels de l'administration ainsi que du centre communautaire tel que défini et ce jusqu'à concurrence d'un budget de 8500\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

4.6 RÉSOLUTION 2017-033 – Achat d'un système de caméra de surveillance

CONSIDÉRANT que l'administration municipale a emménagé dans le nouvel Hôtel de ville et centre communautaire le 31 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que cet édifice doit être protégé et surveillé par un système de caméra de surveillance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tim Kalil, secondé par Jake Chadwick, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'administration municipale procède à l'acquisition d'un système de caméra de surveillance pour l'Hôtel de Ville et du centre communautaire et que le budget alloué ne dépasse pas 5000\$ excluant les taxes.

ADOPTÉE



5. <u>Urbanisme</u>

5.1 <u>RÉSOLUTION 2017-034 – Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 Gélinas-</u>Ferrandez

Considérant que la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages situé au 16, chemin des Jésuites (propriété Gélinas-Ferrandez) est soumise au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206.

Considérant que le projet a été étudié par le CCU lors sa réunion du 30 mars 2017 en regard aux critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206;

Considérant que le CCU est favorable à l'unanimité au projet tout en proposant certaines suggestions additionnelles;

Considérant que le Conseil de la Ville de Barkmere a révisé les suggestions additionnelles du CCU;

En conséquence, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil de la Ville de Barkmere autorise les plans et documents soumis au soutien de la demande en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 pour la construction proposée au 16, chemin des Jésuites:

Que l'inspecteur en bâtiment émette le permis relié à la révision du projet en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206, tout en tenant compte des suggestions additionnelles suivantes :

- I. s'assurer d'un contrôle rigoureux de l'érosion lors des travaux, notamment par moyen d'une membrane de géotextile; et
- II. s'assurer que l'éclairage extérieur associé avec le bâtiment soit strictement en conformité avec le Règlement de zonage numéro 201.

Que l'émission de tout permis relativement au projet soit sujet aux conditions suivantes :

- a) que les couleurs pour le projet soient soumises et approuvées par le CCU avant le 5 mai 2017;
- b) qu'un calendrier des travaux anticipés et leurs échéanciers soit soumis à l'inspecteur;
- c) qu'aucun permis pour la coupe des arbres ne soit émis avant que la construction commence;
- d) que le débris actuellement situé entre chemin des Jésuites et le littoral de la propriété soit enlevé; et
- e) que des mesures de renaturalisation soient effectuées afin que l'entrée carrossable actuellement situé dans le littoral soit convertie en sentier, conforme aux règlements d'urbanisme applicables de la Ville de Barkmere.

<u>ADOPTÉE</u>

5.2 <u>RÉSOLUTION 2017-035 – Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 Macrae-Gibson_Balcer</u>



Considérant que la rénovation d'un bâtiment résidentiel de 2 étages situé au LDE 2143 (propriété Macrae-Gibson/Balcer) est soumise au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206.

Considérant que le projet a été étudié par le CCU lors sa réunion du 30 mars 2017 en regard aux critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206;

Considérant que le CCU est favorable à l'unanimité au projet tout en proposant certaines suggestions additionnelles;

Considérant que le Conseil de la Ville de Barkmere a révisé les suggestions additionnelles du CCU;

En conséquence, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil de la Ville de Barkmere autorise les plans et documents soumis au soutien de la demande en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 pour la rénovation proposée au LDE 2143:

Que l'inspecteur en bâtiment émette le permis relié à la révision du projet en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206, tout en tenant compte des suggestions additionnelles suivantes :

- s'assurer d'un contrôle rigoureux de l'érosion lors des travaux, notamment par moyen d'une membrane de géotextile; et
- II. s'assurer que l'éclairage extérieur associé avec le bâtiment soit strictement en conformité avec le Règlement de zonage numéro 201.

Que l'émission de tout permis pour le projet soit sujet à la condition que les escaliers actuellement présents dans le littoral soient régularisés afin de devenir conforme avec les règlements d'urbanisme applicables de la Ville de Barkmere.

ADOPTÉE

6. Environnement

6.1 RÉSOLUTION 2017-036 - Achat d'un bateau ponton

CONSIDÉRANT la découverte à l'été 2016 d'une plante aquatique invasive dans le lac des Écorces soit le myriophylle à épi ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la ville de Barkmere veut poursuivre le travail d'éradication du myriophylle à épi cet été ;

CONSIDÉRANT que pour poursuivre cette tâche la Ville doit utiliser pour le transport des employés, bénévoles et des équipements un bateau ponton ;

CONSIDÉRANT que la Ville ne possède pas de bateau ponton et quelle doit donc en acquérir un;

CONSIDÉRANT que l'administration municipale a demandé auprès de différents concessionnaires de bateaux des soumissions pour l'achat d'un bateau ponton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jake Chadwick, secondé par Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'administration municipale procède à l'achat d'un bateau ponton et que le budget alloué ne dépasse pas 25 500\$ excluant les taxes.



ADOPTÉE

6.2 RÉSOLUTION 2017-037 - Embauche d'une Technicienne en environnement

CONSIDÉRANT la découverte à l'été 2016 d'une plante aquatique invasive dans le lac des Écorces soit le myriophylle à épi ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la ville de Barkmere veut poursuivre le travail d'éradication du myriophylle à épi cet été ;

CONSIDÉRANT que pour poursuivre cette tâche la Ville veut s'adjoindre une ressource externe dédiée à ce travail :

CONSIDÉRANT que l'administration de la Ville à procéder à l'affichage du poste de Technicien(ne) en environnement et qu'elle recommande une candidature ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jake Chadwick, secondé par Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que Madame Anne Létourneau soit engagée à titre de Technicienne en environnement pour la période du 15 mai 2017 au 25 aout 2017 inclusivement ;

Que le taux horaire versé soit de 19\$ de l'heure.

ADOPTÉE

7. Infrastructures

7.1 RÉSOLUTION 2017-038 - Achat de quai pour la location à la marina

Considérant l'insuffisance d'emplacements de quais municipaux disponibles en location;

Considérant que la Ville a déterminé que nous devrions procéder à l'achat de huit (12) emplacements de quai supplémentaires;

Considérant que l'administration municipale a demandé auprès de différents fabricants des soumissions pour l'acquisition de quais;

En conséquence, il est proposé par Tim Kalil, secondé par Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere octroi un contrat d'achat de quai à QuaisDock pour douze (12) emplacements supplémentaires conformément à la soumission reçue;

Et

Que le coût d'achat de ces douze (12) nouveaux emplacements n'excède pas 37 756.89\$ excluant les taxes et cet achat sera subventionné par le programme TECQ.

ADOPTÉE

8. M.R.C. et affaires gouvernementales

8.1 Rapport du maire

Le maire n'a pu assister à la dernière rencontre du Conseil des Maires dû à un empêchement de dernière minute.



Par contre, il a fait le point sur FILAU, l'organisme de la MRC chargé d'étendre le service d'internet à haute vitesse sur tout le territoire de la MRC. Lors de l'assemblée générale du 4 avril dernier, les administrateurs de FILAU, dont le maire Trépanier, ont donné le feu vert pour transformer FILAU en organisme à but non-lucratif indépendant de la MRC. Ceci permettra plus de latitude aux gestionnaires de FILAU d'avancer plus rapidement dans les dossiers, mais surtout d'engager des ressources techniques sans avoir à passer par le processus complexe d'appel d'offres des organismes municipaux.

Pour le dossier de Barkmere, les gestionnaires de FILAU sont déçus qu'il ne soit pas possible d'installer une antenne de transmission sur le mont Bald à l'entrée du Lac, vu le refus du (des) propriétaire(s). Cet endroit était de loin le meilleur pour couvrir tout le village et une grande partie du Lac des Écorces. Ils recherchent maintenant d'autres solutions, comme derrière le site de l'ancien hôtel de ville pour couvrir le village, et ensuite propager le signal au-dessus du Lac en zigzag entre les résidences abonnées au réseau. Ils doivent cependant tester cette solution pour assurer que le service sera correctement offert.

Le maire a insisté une fois de plus pour que le village de Barkmere soit couvert, puisque même le service cellulaire n'est pas accessible, et qu'Explornet ne représente pas une solution fiable et acceptable, car les vitesses de transmission sont toujours sous le seuil de ce qui peut être considéré comme de la haute vitesse.

9. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 13 mai 2017, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

9.1 RÉSOLUTION 2017-039 - Levée de la séance

Il est 10h42

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

Approuvé par :	Certifié par :
Luc Trépanier, Maire	Steve Deschenes, Directeur général et secrétaire-trésorier.